SEC.COM.11FEV'10 14:36

PROCÈS-VERBAL OU COPIE DE RÉSOLUTION

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTE DU GRANIT

Le mercredi 20 janvier 2010, se tient à 19h30 à l'hôtel de ville de Lac-Mégantic, la séance de janvier 2010 du conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit. Les maires ci-dessous énumérés participent à la rencontre :

André Grenier
Marielle Fecteau
Jacques Martin
Jean-Louis Gobeil
Steve Charrier
Jean-Luc Fillion
Daniel Couture (suppléant)
Mario Quirion
Colette Roy Laroche
Claude Turcotte
André St-Marseille
Diane Roy
Marie-Douce Morin
Sonia Cloutier
Jean-Denis Cloutier
Ghislain Bolduc
Bernard Isabel
Diane Turgeon
Jeannot Lachance
Pierre-André Gagné

Étant donné l'absence de M. Bernier à la séance du conseil de ce soir, madame Cloutier préside la séance et agit comme présidente de l'assemblée. À titre de secrétaire-trésorier de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

2010-27

CARTE ÉLECTORALE

ATTENDU QU'un projet de Loi concernant le processus de révision de la carte électorale du Québec a été déposé à l'Assemblée nationale du Québec;

ATTENDU QUE la MRC du Granit est composée de 20 municipalités dont 3 qui font partie du comté de Beauce-Sud, soit les municipalités de Courcelles, Saint-Ludger et Saint-Robert Bellarmin;

ATTENDU QUE ces municipalités désirent avoir le choix de demeurer dans le comté de Beauce-Sud et ce, même après l'adoption du projet de Loi sur le processus de réforme de la Carte électorale;

ATTENDU QUE les maires de la MRC du Granit sont d'accord avec cette revendication des municipalités de Courcelles, Saint-Ludger et Saint-Robert Bellarmin;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit avise l'Assemblée nationale du Québec et demande que le projet de Loi à l'étude qui établira le processus de révision de la Carte électorale du Québec, prévoit que les municipalités rurales qui le désirent aient le choix de demeurer dans leur comté actuel et ce, sans tenir compte des limites des MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CONFORME CERTIFIÉE
CE 27 JANVIER 2010
Minute : 2010-27

SERGE BILODEAU
Secrétaire-trésorier et
Directeur général